



**SCHR Société Coopérative
D'Habitation Renens et agglomération
Juillet 2021**



Pendant la période estivale,
du lundi 5 juillet au jeudi 22 août 2021,
les bureaux de la gérance seront ouverts
le lundi matin de 08h00 à 11h30
et
le mercredi après-midi de 13h30 à 17h00.
Vous pouvez nous joindre par téléphone
au 021 632 80 90
les lundis, mardis et jeudis matins
de 08h00 à 11h30.
Vous pouvez également nous contacter
par courriel à
info@schrenens.

Editorial juin 2021

C'est toujours vrai, une bonne communication est l'un des secrets des couples heureux ...
(John Gray, *Les hommes viennent de Mars et les femmes de Vénus*)

Les retours que nous avons sur la Petite feuille nous permettent de penser que vous appréciez ce moment de lecture sur la vie de votre Coopérative.

Ainsi, vous trouverez dans ce nouveau numéro de la Petite feuille de nombreux articles informatifs, comme celui qui vous explique comment lire et interpréter votre décompte de chauffage ou sous quelle forme à l'avenir seront enregistrées les parts sociales que vous détenez ou celles qui seront nouvellement émises, sans oublier les conseils du gérant.

Dès aujourd'hui, un autre outil de communication vient s'ajouter à ceux dont dispose déjà la SCHR pour informer ses membres, le nouveau site internet :

www.schrenens.ch

Certains d'entre vous pensent déjà que ce « machin » électronique va augmenter la fracture numérique et créer la discorde. Que seuls ceux qui savent utiliser un ordinateur bénéficieront d'un plus.

Et bien non, cette manière de voir les choses correspond à notre volonté d'être transparents et de respecter l'égalité de traitement. Votre Coopérative ne va pas basculer dans le tout numérique et abandonner son premier enfant de la communication : « la Petite feuille », et son petit frère « SCHR-info ». Le support papier reste le meilleur support de lecture.

Alors pourquoi un site internet ? La SCHR – comme toute entreprise – a besoin de s'ouvrir sur l'extérieur et marquer sa présence sur la toile pour être reconnue par de futurs sociétaires, locataires, fournisseurs ou partenaires publiques, financiers, immobiliers, etc. Dans certaines situations, l'information se doit d'être rapide.

Ce site permet également d'avoir accès immédiatement à un formulaire pour annoncer un changement d'adresse ou un nouveau numéro de compte bancaire ou postal, souscrire des parts sociales, disposer en un clic des statuts de la SCHR ou savoir quels sont les objets à louer.

Ainsi nous le confirmons, le secret d'une relation harmonieuse, c'est bel et bien une bonne communication.

Bonne lecture et bel été !

Le président de la SCHR :

François Delaquis

Résultats de l'Assemblée générale du 16 juin 2021

Le dépouillement du résultat des votations de l'Assemblée générale a été effectué par la Commission de gestion le 30 juin 2021, dans les locaux de la SCHR, sous la présidence de M. Michele Scala,

Voici les résultats :

Nombre de bulletins délivrés : **848**

Nombre de bulletins rentrés : **213**

Nombre de bulletins valables : **213**

Taux de participation : **25.11%**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 08.09.2020
Par 199 voix pour, 1 contre et 12 abstentions, le procès-verbal de l'Assemblée générale du 08.09.2020 est accepté.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30.09.2020
Par 196 voix pour, 1 contre et 15 abstentions, le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30.09.2020 est accepté.
3. Approbation du rapport annuel du Conseil d'administration
Par 205 voix pour, 0 contre et 7 abstentions, le rapport annuel du Conseil d'administration est accepté.
4. Fixation du taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2020
Par 193 voix pour, 2 contre et 15 abstentions, le taux pour l'exercice 2020 fixé à 2.25% est accepté.
5. Approbation des comptes pour l'exercice 2020
Par 201 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions, les comptes pour l'exercice 2020 sont acceptés.
6. Décharge au Conseil d'administration et à l'Organe de révision
a) Par 191 voix pour, 0 voix contre et 18 abstentions, décharge est donnée au Conseil d'administration pour l'exercice 2020.
b) Par 188 Voix pour, 0 voix contre et 17 Abstentions, décharge est donnée à l'Organe de révision pour l'année 2020.
7. Réélection du Président de la SCHR

Par 198 voix pour, 5 voix contre et 9 abstentions, le mandat de M. François Delaquis est reconduit pour 3 ans.

8. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion

Par 191 voix pour, 4 voix contre et 16 abstentions, Mme Marina Lumovic est élue comme membre suppléante au sein de la Commission de gestion.

9. Désignation de l'Organe de révision

Par 198 voix pour, 1 voix contre et 14 abstentions, le mandat de la fiduciaire Fiduservice SA, Fribourg est reconduit.

10. Fixation du montant des indemnités

a) Présence aux séances du Conseil d'administration :

Par 182 voix pour, 5 voix contre et 18 abstentions, le montant des indemnités pour le Conseil d'administration est maintenu à CHF 75.00.

b) Présence aux séances de la Commission de gestion :

Par 185 voix pour, 5 voix contre et 20 abstentions, le montant des indemnités pour la Commission de gestion est maintenu à CHF 75.00.

c) Finance d'admission :

Par 185 voix pour, 3 voix contre et 21 abstentions, le montant de la finance d'admission est maintenu à CHF 50.00.

11. Demande de modification émanant du Registre du commerce de l'article 46 des statuts

ARTICLE 46 / AVIS ET ORGANES DE PUBLICATIONS

1) Les communications internes et convocations de la coopérative destinées aux membres se font par écrit, sauf dispositions contraires de la loi.

2) Les organes de publication de la coopérative sont la « Feuille officielle suisse du commerce » et la « Feuille des avis officiels du Canton de Vaud ».

La modification de l'article 46, alinéa 1) et 2) est acceptée par 191 voix pour, 3 voix contre et 16 abstentions.

Sociétariat

Nous vous informons que depuis le 1er mai 2021, les parts sociales et certificats ne sont plus imprimés, les parts ne constituant pas de papiers-valeurs. En effet, les droits découlant de la propriété de parts sociales sont garantis même en l'absence de ces documents.

Vous recevrez chaque année une attestation fiscale mentionnant l'état de vos parts sociales libérées au 31 décembre et l'intérêt qui vous a été versé durant l'exercice. Ce document suffit à prouver votre propriété.

La gérance se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Covid a eu raison du 75ème anniversaire

Compte tenu de la situation, le Conseil d'administration, dans sa séance du 24 mars 2021, a décidé d'annuler définitivement le 75^{ème} anniversaire et de reporter le programme complet au 80^{ème} anniversaire en 2025.

Toutefois, dès que la situation le permettra, la SCHR organisera une manifestation de plus petite envergure qui permettra aux sociétaires de se retrouver.



Les nouveaux Paudex – Les bâtiments sortent de terre

La construction des futurs bâtiments Paudex 10-12 avance. Le gros œuvre a bel et bien démarré.





Les images parlent souvent plus que les mots

Lac 18a

Le remplacement de l'ascenseur aura lieu en août 2021, durée des travaux un mois environ.

1^{er} Mai 11b et c

Comme annoncé dans la Petite feuille de décembre, l'éclairage extérieur est maintenant modernisé et les lampadaires adaptés aux normes actuelles.



Biondes 34-42

Un conducteur de travaux a été mandaté pour deviser les travaux de :

- ✓ Mise en conformité des locaux selon les exigences de l'ECA.
- ✓ Rénovation des toitures avec adjonction de panneaux solaires.
- ✓ Remplacement des colonnes d'eau pluviale des balcons aux Biondes 34-48.

Borjod 2-10

Au 1^{er} janvier 2021, des compteurs d'eau ont été posés pour l'arrosage des jardins.

La gestion de l'ouverture et de la fermeture de l'eau sera dorénavant effectuée par la Commune de Renens qui gère les jardins.

Rue Neuve 3-5

Les travaux de remise en état des balcons se sont terminés à mi-juin 2021.

Pour les chambres d'étudiants, une adaptation du raccordement de l'accès internet sera effectuée prochainement.

Local commun à disposition de tous les sociétaires de la SCHR

Nous vous rappelons qu'il existe un local commun à disposition de tous les sociétaires sis au Ch. des Corbettes 5. Vous trouverez ci-après son équipement et les conditions de réservation :

Capacité :	33 places
Location à :	La journée La demi-journée La soirée (fin 23h30)
Prix de location :	Gratuit Usage exclusif pour les sociétaires de la SCHR La sous-traitance n'est pas autorisée
Nettoyage :	Si souhaité / Forfait de CHF 50.--
Réservation :	021 632 80 90
Mail :	info@schrenens.ch
Adresse :	Chemin de Corbettes 5, 1020 Renens
Localisation GPS :	46.5377, 6.5896
Aménagement intérieur :	5 tables et 33 chaises / vestiaire penderie / WC / cuisine agencée / divers ustensiles de cuisine / sans vaisselle.



Aménagement extérieur :	Accès au jardin et à la place de jeux.
Particularité :	Le local se trouve dans un immeuble locatif. Sono interdite.
Parcage :	Il n'y a pas de places de parc à disposition au chemin de Corbettes. Possibilité de se parquer au parking de la salle de spectacles de Renens (environ 5 min. à pied).

Accès en transport public : Bus TL : 17, 19 et 38.

Pour louer ce local, vous pouvez vous adresser à la gérance de la SCHR

Ch. de Biondes 46, 1020 Renens

Tél. 021 632 80 90 / info@schrenens.ch

Les conseils du gérant



Déchets jetés des fenêtres ou des balcons

Les déchets jetés par les fenêtres et les balcons, c'est un phénomène qui revient constamment !

La liste est aussi variée qu'édifiante : nourriture, mégots de cigarettes, boîtes de sardines atterrissant sur une toile de tente neuve, etc. !

Ces pratiques sont sales et dangereuses. Elles dégradent les toiles de tente (salissures, nombreux trous dus à des cendres de cigarettes) et les restes de nourriture amènent divers oiseaux et rats qui créent d'autres souillures et de l'insalubrité.

Ces dégâts occasionnent des frais inutiles et supplémentaires, que la communauté des sociétaires paie.

Déchets jetés à terre aux alentours et dans les parties communes des immeubles

Nous constatons aussi que tout et n'importe quoi est jeté au sol, même à côté des poubelles.

Mouchoirs, masques, cannettes de soda, sacs plastiques, mégots de cigarette etc... Autant de déchets envahissant que l'on retrouve quotidiennement aux alentours et dans nos immeubles.

Ces incivilités obligent nos concierges à nettoyer régulièrement ces espaces.

Ayez du respect pour eux !



Une nouvelle Épicerie Caritas, dans les locaux de la SCHR depuis le 29 avril 2021.

Nous leur donnons la parole :



Le jeudi 29 avril 2021 marque le retour d'une Épicerie Caritas à Renens, afin de répondre aux besoins croissants en ces temps de crise. Située à la rue du Midi 4 à Renens, elle est destinée aux personnes aux revenus limités. Un projet d'envergure soutenu par les communes de l'Ouest Lausannois, et notre partenaire de la Société Coopérative d'Habitation de Renens

Cela fait 3 ans que Caritas Vaud étudie la possibilité d'ouvrir une nouvelle Épicerie dans l'Ouest Lausannois, afin de mener à bien sa mission d'agir ici, là où le besoin se fait sentir. En effet, 12% de tous les subsidiés à l'assurance maladie du canton de Vaud habitent dans cette région (chiffres 2020 – Office vaudois de l'assurance-maladie OVAM), donnant droit à la Carte Culture, sésame gratuit permettant l'accès aux Épiceries Caritas.

Avec le précieux soutien des autorités des communes de l'Ouest Lausannois (Bussigny, Chavannes-Près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Ste-Croix), la 4e Épicerie Caritas du canton de Vaud a vu le jour ce printemps à la rue du Midi 4. Mais c'est aussi grâce à la collaboration de la Société Coopérative d'Habitation de Renens. Trouver des locaux adaptés, à prix raisonnable et accessibles pour nos clients ne fut en effet pas une chose aisée.

Cette nouvelle Épicerie permettra aux personnes qui ne peuvent se permettre que le strict nécessaire de réaliser des économies substantielles. Elles pourront y trouver des produits sains et variés à des prix 30 à 50% en-dessous des prix du marché.



Rue du Midi 4
1020 Renens

Horaires d'ouverture :

Lundi à vendredi : 10h00-12h00 et
13h30-18h00

Samedi : 10h00-12h00 et
13h30-17h00

Pour plus d'informations :

Caritas Vaud

Marc Huguenot, Chef du secteur Aide Directe

marc.huguenot@caritas-vaud.ch

Décompte de chauffage, d'eau chaude et frais accessoires



Nous arrivons prochainement à la période d'établissement des décomptes de chauffage. Nous vous présentons ici les principaux éléments à travers un exemple de décompte individuel qui vous permettra de mieux le comprendre :

Ce document comprend :

- Des indications générales : période concernée, propriétaire, coordonnées du locataire et de l'appartement ;
- L'occupation du locataire pour le chauffage et l'eau chaude ;
- Les coefficients relatifs au local occupé pour le chauffage, l'eau chaude et les frais accessoires ainsi que la valeur de ces coefficients ;
- Les coûts relatifs à l'appartement pour ces différents postes, ainsi que le coût total ;
- Les acomptes versés par le locataire ;
- Le solde ou la ristourne éventuelle ;
- Le lieu et la date.

Période : du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante, à moins que le contrat de bail n'en dispose autrement.

Délai de remise : Le décompte détaillé des frais de chauffage et d'eau chaude doit être remis dans un délai maximum de cinq mois dès la date de bouclage des comptes.

Suppléments ou ristournes : délai de 30 jours dès réception du décompte pour les régler.

Rubriques

Energie (chiffre 300.000 – combustibles)

Nous y trouvons le coût de l'énergie nécessaire à la production de chaleur et d'eau (mazout, gaz, pellets, etc.).

Electricité (chiffre 300.250 – électricité brûleur)

L'installation a besoin d'énergie électrique pour fonctionner. Le coût de l'électricité est déterminé en fonction de la puissance de la chaudière et du type d'énergie au prix global moyen du courant électrique des locaux communs. Il est tenu compte de l'électricité nécessaire à la production d'énergie solaire pour l'eau chaude.

Autres frais de chauffage (chiffre 300.100-300)

Citons par exemple l'entretien du brûleur, le ramonage, le relevé de compteurs de chaleur, le traitement de l'eau, etc.

Les factures de travaux importants tels que l'ébouage des installations, la révision de la citerne ou le détartrage du bouilleur. Ces factures, dont le montant est élevé, sont réparties sur trois saisons. Les pièces concernant ces travaux sont à la charge du propriétaire.

Frais de surveillance (chiffre 300-500)

Il s'agit du travail concernant la surveillance de la chaufferie, en principe exécutée par le concierge. Cette charge est fonction du type de chauffage, ainsi que du nombre de m3 chauffés.

Frais administratifs de chauffage (chiffre 300-900)

Il s'agit des honoraires de la gérance pour l'établissement du décompte de chauffage, du tableau de répartition, ainsi que des décomptes individuels remis aux locataires.

Taxe d'épuration (chiffre 320.000)

La taxe d'épuration des eaux usées fait également partie des frais pris en compte.

Répartition des frais de chauffage :

Les frais de chauffage se répartissent entre objets en fonction du volume chauffé.

Variation saisonnière

Les frais de chauffage ne sont pas répartis prorata temporis, mais en fonction de coefficients mensuels. Ces coefficients, forts en hiver et faibles en été, déterminent le pourcentage de frais à la charge d'un locataire dont le temps d'occupation du local n'aurait pas couvert toute la saison.

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
0%	0%	2%	8%	13%	18%
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
18%	15%	14%	8%	4%	0%

Répartition des frais d'eau chaude :

En l'absence de compteur, les frais d'eau chaude se répartissent entre objet en fonction du volume chauffé pondéré par type d'occupation.

Type d'occupation	KWh/m3/an
Habitat	8.03
Commerce, bureau	2.68
Restauration	21.37
Dépôt	0.55

En cas de changement de locataire durant la période concernée, le prorata temporis s'applique.



Société Coopérative
d'Habitation
Renens et agglomération

Chemin de Biondes 46
1020 Renens
+41 21 632 8090
info@schrenens.ch

Concerne : Immeuble / no locataire
Adresse
1020 Renens VD

Titre
Nom Prénom
Adresse
NP Lieu

Renens, le 01.01.1970

Décompte des charges

Objet : xxxx Appartement 3 pièces 26e étage					
Période du décompte : 01.07.2019 au 30.06.2020			Période d'occupation : 01.07.2019 au 30.06.2020		
Jours : 366		Jours : 366			
Variation saisonnière * : Jan. 18,00 - Fev. 15,00 - Mars 14,00 - Avril 8,00 - Mai 4,00 - Juin 0,00 - Juillet 0,00 - Août 0,00 - Sept. 2,00 - Oct. 8,00 - Nov. 13,00 - Dec. 18,00					
Répartition / Compte	Coeff. Immeuble	Coeff. utilisateur	Dépenses Immeuble	Part calculée	Part débitée
*300 Frais de chauffage					
300000 Combustibles	3.148,5600	172,1700	14.891,47	814,30	814,30
300100 Ramonage	3.148,5600	172,1700	398,35	21,80	21,80
300200 Abonnt brûleur	3.148,5600	172,1700	890,00	48,65	48,65
300250 Electricité brûleur	3.148,5600	172,1700	670,00	36,65	36,65
300300 Révision brûleur	3.148,5600	172,1700	330,30	18,05	18,05
300500 Frais surveillance	3.148,5600	172,1700	365,00	19,95	19,95
300900 Frais administratifs chauff.	3.148,5600	172,1700	988,45	54,05	54,05
300999 ./ part eau chaude	3.148,5600	172,1700	6.425,60	351,35	351,35
Total Frais de chauffage	3.148,5600	172,1700	12.107,97	662,10	662,10
310 Eau chaude					
310000 Eau chaude	725,9460	25,6100	6.425,60	226,70	226,70
Frais compteurs			0,00	20,00	20,00
Total Eau chaude	725,9460	25,6100	6.425,60	246,70	246,70
320 Frais accessoires					
320000 Taxe épuration	3.148,5600	172,1700	3.416,78	186,85	186,85
320900 Frais admin. FA	3.148,5600	172,1700	147,15	8,05	8,05
Total Frais accessoires	3.148,5600	172,1700	3.563,93	194,90	194,90
Total			22.097,50	1.103,70	1.103,70

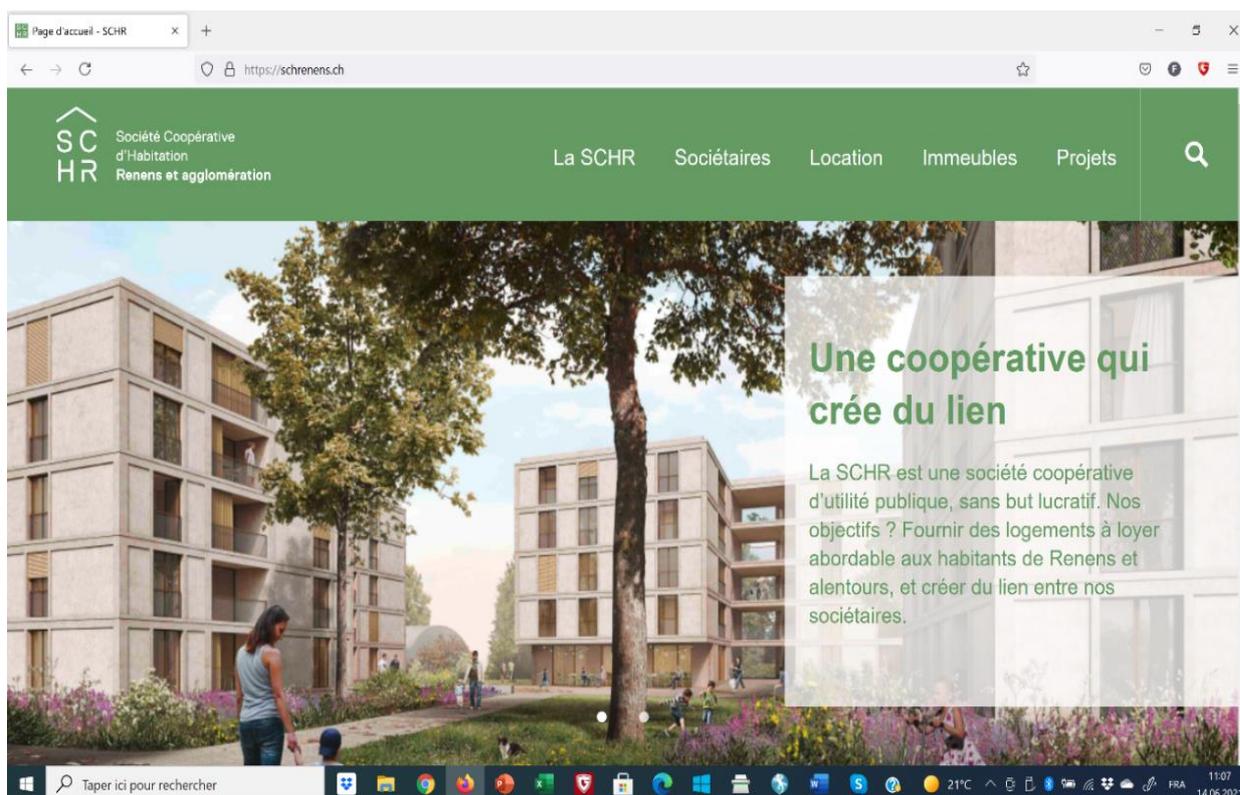
(Relevé des compteurs	20,00)
Total des frais	1.103,70
J. vos acomptes versés	1.560,00-
Solde saison précédente	0,00
Total	456,30-
Solde en votre faveur	456,30-

Le décompte ainsi que les pièces justificatives peuvent être consultés en nos bureaux, sur rendez-vous et durant les 30 jours qui suivent la réception du présent document.

Sans nouvelles de votre part dans les 30 jours, ce montant sera remboursé sur le compte que vous avez bien voulu nous communiquer

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Nouveau site internet



Nous avons le plaisir de vous informer que notre nouveau site Internet est dès aujourd'hui accessible sous

[https:// schrenens.ch](https://schrenens.ch)

Vous y trouverez des informations pratiques : objets à louer, réservation de salles, souscription de parts sociales, statuts et règlement, SCHR info, formulaire pour les mutations (changement de comptes, d'adresse, etc.

Il sera régulièrement mis à jour et vous y trouverez toutes les dernières actualités de la SCHR.

Sondage voiture électrique ou hybride

Comme chacun peut le constater, le parc automobile est en pleine mutation. Aujourd'hui, nous voyons de plus en plus de voitures électriques ou hybrides sur nos routes. Ce type de véhicules sera peut-être prochainement votre nouveau véhicule. Nous y pensons !

Nous souhaitons ainsi évaluer les besoins en équipement qui seront nécessaires. C'est pourquoi **nous vous invitons à nous retourner le sondage figurant dans la Petite feuille d'ici au 31 août 2021.**





Bébé, joli bébé

Nous vous rappelons que toute naissance au sein de nos sociétaires donne droit à une petite récompense. Vous pouvez les annoncer à la gérance.

La SCHR a en effet le plaisir d'offrir à ces nouveaux sociétaires « Junior » une part sociale d'une valeur de CHF 300.--.

La part sociale portera intérêt et pourra être retirée à la majorité du bénéficiaire.

Nous avons la joie d'annoncer les naissances de :

- ✓ Yasmina Carmela Bonizio, née le 20 novembre 2020, fille de Mme et M. Widete Aouini et Giovanni Bonizio.
- ✓ Margaux Schwander Rohrbach, née le 11 avril 2021, fille de Mme et M. Nathalie et Miguel Schwander Rohrbach.



Vous avez des suggestions d'articles
à paraître
dans le journal
« Petite feuille ».

Vous pouvez nous en faire part au
021 632 80 90
ou sur
info@schrenens.ch